



Soucis conclusions d'Appel Jaf

Par Solene77

Bonjour,

Je suis intimée dans une procédure d'appel JAF, relative à la contribution à l'entretien de ma fille majeure et étudiante. Les premières conclusions d'appel ont été déposées, et ai formé un appel incident.

Par la suite, le conseiller de la mise en état a fixé le calendrier de procédure suivant :

19 octobre 2026 : date limite de dépôt des conclusions récapitulatives de mon avocate ;

19 novembre 2026 : date limite de réponse de la partie adverse ;

17 décembre 2026 : clôture de l'instruction ;

18 janvier 2027 : audience devant la cour.

Or, mon avocate a déposé ses conclusions récapitulatives à la cour le 23 octobre au lieu du 19, sans m'en avoir communiqué le contenu auparavant, et ne me les a transmises que le 27/10 matin.

J'ai constaté plusieurs points qui me préoccupaient :

-Plusieurs allégations sérieuses formulées par la partie adverse ne sont pas réfutées dans les conclusions, alors que j'avais transmis à mon avocate des éléments factuels et des justificatifs permettant de les contredire.

- Absence de mention expresse de rétroactivité dans le dispositif concernant la condamnation de Monsieur aux frais prévus dans le partage et restés impayés depuis septembre 2024, date à laquelle notre fille est devenue majeure et est en études supérieures.

J'ai envoyé immédiatement un mail 2h après à mon avocate pour lui signaler ces différents points que j'avais relevés. Je n'ai eu aucune réponse de sa part, j'ai essayé de la joindre par tél sans succès Je vous avoue être très inquiète C'est pour cela que je viens sur ce forum afin que vous puissiez m'apporter des réponses

Mes questions sont les suivantes :

1. Avant la clôture de l'instruction du 17/12, mon avocate peut-elle encore déposer des conclusions rectificatrices afin de compléter le dispositif et de répondre plus précisément aux éléments adverses concernés ?
2. Le dépôt tardif des conclusions le 23 octobre, au lieu du 19 octobre prévu au calendrier, a-t-il une incidence sur la possibilité de déposer de nouvelles conclusions avant la clôture ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.